

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DREZERY

Séance du 15 décembre 2022

Membres du Conseil Municipal : 23
Présents : 22
Votants : 23
Absent : 1
Procuratation : 1

L'an deux mille vingt-deux et le quinze décembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Maire de Saint-Drézéry.

Présents :

Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, M. LE BLEVEC Loïc, Mme SIRVEN Françoise,
M. DACHEUX Jean-Philippe, Mme HOUVENAGHEL-DEFOORT Géraldine, M. LAVIE Richard,
Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion, M. DEBARGE Francis, M. SALVADOR Daniel,
M. MERCIER Philippe, Mme REYREAU Peggy, Agnès TROCELLIER-BERGER,
Mme JACQUEMIN Monique, M. DI NATALE Paolo, M. ARNAUD Hervé,
Mme FERRERES France, M. FOURNEAU Julien, M. CAPELLI Fabrice, M. JULIEN Eric,
Mme Héléne LEOTARD, M. Didier BELLOC, Mme Marie-Hélène BAECCKEROOT

Procuratation :

Sandrine ARNAUD donne procuratation à Mme Jackie GALABRUN-BOULBES

Objet : FINANCES – BP 2022 – Décision modificative n°3

Afin de permettre l'ajustement de certains crédits en fonctionnement et en investissement pour permettre le paiement des mandats notamment l'amortissement de travaux, il est nécessaire de réajuster les sommes inscrites au BP 2022.

M. Lavie, adjoint aux finances, propose la Décision Modificative n° 3.

En section de fonctionnement :

- Ajustement des crédits au chapitre 68 : Amortissement de l'Attribution de Compensation d'Investissement 2021 de 39 378 €
- Compensée par des recettes supplémentaires liées aux impôts.

En section d'investissement :

- Ajustement des crédits au chapitre 40 Amortissement de l'Attribution de Compensation d'Investissement 2021 de 39 378 €
- Compensée par une augmentation des crédits au chapitre 23

Voici une présentation synthétique :

DMI 3 - BP 2022					
IMPUTATIONS BUDGETAIRES		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
		D	R	D	R
CHAPITRE 68 - 6811	Amortissement ACI 2021	39 378,00 €			
CHAPITRE 73 - 7311	Impôt directs locaux		39 378,00 €		
28011512	Amortissement ACI 2021				39 378,00 €
CHAPITRE 21 - 2183	Matériel informatique				
CHAP 23-231	Immobilisations corporelles en cours			39 378,00 €	
TOTAUX		39 378,00 €	39 378,00 €	39 378,00 €	39 378,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la Décision Modificative n°3 au BP 2022
- DONNE pouvoir à Mme le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire
- Les élus ont signé le document budgétaire annexé à la présente délibération

Pour copie conforme



Le Maire,
Jackie GALABRUN-BOULBES

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de l'Hérault

le

Et publication ou notification le